



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTUALISATION DU MONTANT DES  
REDEVANCES DUES AU TITRE DE  
L'UTILISATION DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES A COMPTER DU 1ER DECEMBRE  
2019**

**DÉCISION N° AU-19-461  
EN DATE DU 02 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 avril 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la décision n°AU-19-253 du 8 juillet 2019 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, le montant des redevances dues par les utilisateurs des installations sportives ;

## **D É C I D E**

**D'ACTUALISER** le coût de l'heure d'occupation des installations sportives, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, selon le tableau ci-annexé.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée des sports et des  
relations internationales,

***Signé***

**Annick VOISIN**